416, Avenue d'Italie - BP 36
73301 ST JEAN DE MAURIENNE Cedex
Tel +33 (0)4 79 64 02 55 – Fax : +33 (0)4 79 83 23 23
info@trans-alpes.com

COMMANDE POUR STATIONNEMENT & LAVAGE AUTOCAR

Société : ..... Contact : ..... Tel : .....

Adresse : .....EMail :.....

Prévision :

Marque du car : ..... Longueur : ..... Immatriculation : .....
Conducteur (prénom + tel) : .....

Arrivée : .... / . . . / . . . – Heure : . . . H . . . en provenance de .....

Départ : .... / . . . / . . . – Heure : . . . H . . . à destination de .....

Remarques : .....

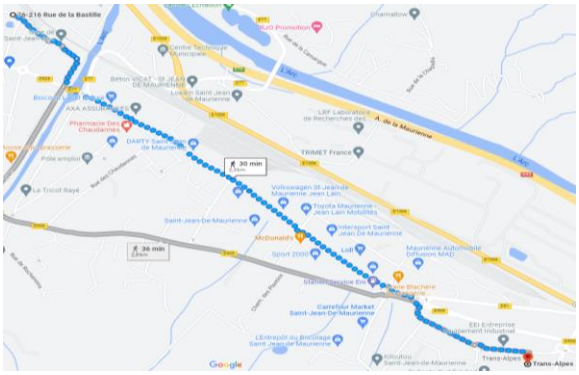

CHOIX DES SERVICES (tarifs T.T.C.) :

Stationnement : ☐ nbr de jour : … x Prix journée 18 € = ...- ☐ Forfait semaine 70 €

Stationnement remorque : ☐ nbr de jour : …x prix journée 10€ =… - Forfait semaine 40€ ☐

Lavage : ☐ aux rouleaux 50 € - ☐ Vidange WC 10 € - ☐ Forfait rouleaux + vidange WC 55 €

Trajet Dépôt Trans-Alpes <-> Gare SNCF :

- En bus : Toutes les 20 mn – Arrêt Pré de la Garde (500 m. du dépôt Trans-Alpes) <–> Arrêt Gare – Tarif : 1,20 €
  Pré de la Garde -> Gare de 7h12 à 18h52 du lundi au vendredi (Dernier départ 18h41 le samedi)
  Gare -> Pré de la Garde de 7h21 à 19h01 du lundi au vendredi (Dernier départ 18h48 le samedi)
- Navette VL sur réservation avant votre arrivée, 10 € le trajet : ☐ Réservation aller / ☐ Réservation retour
- A pied : 2,3 km – 30 minutes Horaire Trains : Aller ...../ Retour .....

Paiement : ☐ à l'arrivée / ☐ au départ / ☐ à réception de facture

Objet : CLAUSE DE RENONCIATION A RECOURS POUR LES VEHICULES EN STATIONNEMENT SUR LE PARKING EXTERIEUR DE TRANS ALPES.
Dans le cadre du stationnement des véhicules sur les emprises de la société TRANS-ALPES, vous, ainsi que vos assureurs, vous engagez à renoncer à tous recours que vous seriez en droit d'exercer en cas de sinistre tant contre la société TRANS-ALPES que son assureur que contre les personnes physiques ou morales pour lesquelles il déclare agir. D'une manière plus générale, cette renonciation s'étend aux personnes vis-à-vis desquelles vous avez renoncé ou entendez renoncer à l'exercice d'un recours, les cas de malveillance exceptés ; dans ce cas, vous conserverez la possibilité de recours contre les personnes physiques responsables. Vous conserverez cependant ses recours contre les Assureurs des personnes responsables, sauf si votre société s'est engagé à y renoncer par un acte ayant date certaine au moment du sinistre.

le .....
(Tampon + Signature)

Code accès barrière : **0416#**

SUIVI INTERNE : *☐ Car arrivé / ☐ Clé dans dépôt / ☐ Facture établie / ☐ Facture donnée / ☐ Paiement ok*